

Paris, le 7 avril 2003

COMMUNIQUÉ

Le Groupe des associations de la haute fonction publique (G16), qui réunit la quasi-totalité des cadres supérieurs de l'Etat a adressé le 5 mars 2003 une lettre au Premier ministre pour attirer son attention sur la situation des hauts fonctionnaires en matière de retraite.

L'Union Syndicale des Magistrats s'est également jointe à cette démarche et s'est associée à la lettre du G16 qui rappelle notamment que :

« Personne n'ignore que le mode de rémunération que l'Etat a progressivement instauré pour ses cadres supérieurs se traduit par une proportion importante d'indemnités dans leur rémunération globale. Bien qu'elles constituent un élément normal de la rémunération, ces indemnités ne sont pas prises en compte dans les éléments contribuant à l'établissement des droits à la retraite, ce qui est pourtant la règle pour tout autre employeur que l'Etat. Il en résulte pour les hauts fonctionnaires une considérable chute de revenu lorsqu'ils partent à la retraite. Avec un petit nombre d'autres catégories de fonctionnaires qui sont dans la même situation en raison de la part élevée des indemnités dans leur rémunération, ils constituent ainsi l'une des rares catégories socioprofessionnelles de notre pays dont le niveau moyen des retraites est nettement inférieur à la moitié des rémunérations d'activité (pour eux, le « taux de remplacement » se situe généralement entre 40 et 45%) »

« Diverses solutions techniques peuvent être envisagées ; elles ont été récemment présentées par le Groupe des associations de la haute fonction publique à plusieurs membres de votre gouvernement et à leurs collaborateurs ... »

A ce jour 3020 hauts fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire ont tenu à manifester personnellement leur accord avec cette démarche. La liste des personnes qui ont apporté leur soutien individuel aux propositions du G16 a été transmise le 7 avril au Premier ministre, au ministre des Affaires Sociales et au ministre de la Fonction Publique.

Une telle mobilisation est sans précédent de la part des membres de l'encadrement supérieur de l'Etat ; elle témoigne de leur extrême sensibilité sur ce sujet et de leur souhait de voir corriger une situation inéquitable qui leur est depuis longtemps particulièrement défavorable.

Contact : Hervé LAINÉ, secrétaire général du Groupe des associations de la haute fonction publique Tél. : 06 61 81 66 66